

● Service Educatif Itinérant (SEI)

Le Service Educatif Itinérant dispense des prestations de pédagogie précoce spécialisée à des enfants de 0 à 4 ans (+ 2) qui présentent des difficultés dans leur développement.

Il dispose d'une équipe composée de pédagogues en éducation précoce spécialisée.

PARTENAIRES

- DFJC, par l'intermédiaire de l'Office du soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé (OSPES)
- Pédiatres, pédopsychiatres,
- Thérapeutes (physiothérapeutes, ergothérapeutes, logopédistes, etc.)
- Médecins et services hospitaliers
- Services sociaux
- Ecoles enfantines
- Structures d'accueil de la petite enfance

Cette prestation de pédagogie précoce spécialisée s'organise autour de 3 grands axes :

1. PRESTATIONS DIRECTES A L'ENFANT

- Assurer un soutien éducatif et pédagogique (éducation précoce spécialisée) au domicile des enfants (une séance hebdomadaire de 90 min.)
- Etablir, en collaboration avec les parents, un projet pédagogique favorisant le développement de l'enfant et sa socialisation

2. PRESTATIONS INDIRECTES

- Favoriser l'intégration sociale en collaboration avec les structures d'accueil de la petite enfance
- Préparer la scolarisation des enfants en partenariat avec les écoles DGEO ou les prestataires d'enseignement spécialisé

3. SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE

- Offrir de nombreux échanges avec les parents sur des questions qui les préoccupent à propos de leur enfant
- Renforcer les compétences parentales



Roberto Finocchio
Responsable du SEI



CADRE DE L'INTERVENTION

Les séances SEI ont lieu majoritairement au domicile de l'enfant en présence des parents. Selon les situations, d'autres contextes d'intervention sont possibles (local SEI, familles d'accueil, extérieur, etc.).

La durée du suivi est déterminée d'entente avec les parents et les différents professionnels.

Les prestations sont données par des pédagogues en éducation précoce spécialisée.

FINANCEMENT

Le financement est assuré par l'OSPES à travers une demande de prestation SEI. Cette demande doit être accompagnée par une indication médicale d'un pédiatre ou d'un médecin, pédopsychiatre.

PROCEDURE D'ACCES

Les demandes d'intervention s'effectuent sur la base d'une indication médicale adressée par écrit au responsable du SEI, avec copie aux parents. Les parents qui souhaitent un suivi du SEI pour leur enfant peuvent prendre directement contact avec le responsable du Service pour information.

FONDATION DE VERDEIL
Service Educatif Itinérant
Roberto Finocchio
Responsable
Av. du Grey 38A
Case Postale
1000 Lausanne 22

021 321 50 20

roberto.finocchio@verdeil.ch

www.verdeil.ch



Le Service Educatif Itinérant de la Fondation de Verdeil dispense ses prestations sur les 4 régions suivantes où elle dispose également de locaux adaptés :

- LAUSANNE ET ENVIRONS
- BROYE
- EST
- NORD VAUDOIS



0 - 4 ans (+ 2)